

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Brigham

Je, Pierre Lefebvre,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2017-14

Numéro

ayant pour titre : Règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un  
emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2 117

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de :

223

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

343

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2017-14

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Brigham ce 9 novembre 2017 à 9 h  
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2017	11	09
année	mois	jour